



DELIBERATION N°2024/37/MJI DU 13 JUILLET 2024 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE ET POUR LE CONGRES DE L'ACCD'OM 2024

Nombre de conseiller en exercice : 29De

présents : 15

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 07 juillet 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, MADI MARI DAROUACHI, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILHATI, MDALLAH ANLAMATI, NOUDJOUR MADI ASSANI, SOULHI ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA OUSMANE AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROVILI AMINA, VITA SODIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU, ANLI AYOUBA, ABDALLAH MAMALI, BOURA MCOLO VITA

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANICHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par la délibération n°2022/033/MJI du 30 Avril 2022, la commune de M'tsangamouji a adhéré à l'association des communes et collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM).

Cette adhésion a pour objectif de pouvoir bénéficier du réseau d'influence et des outils techniques de l'ACCD'OM. Le congrès annuel de cette association est donc à moment important pour cela. Il permettra de remonter et partager les difficultés des collectivités territoriales d'Outre-Mer au niveau national.

Ce congrès précède le congrès des Maires de France qui est un relais complémentaire pour les collectivités d'Outre-mer



Commune de M'TSANGAMOUJI

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner les représentants de la commune de M'tsangamouji pour le congrès de l'ACCD'OM et des Maires de France 2024.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE

- 1) De désigner les représentants suivants pour la commune de M'tsangamouji pour le congrès de l'ACCD'OM et des Maires de France 2024 :
 - MBAE Ladhati
 - SOILIH Ansumati
 - ASSANI CHAKA Alidina
 - MADI Moitsoumou Boura
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 13/07/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

